

CHANGEMENT DE MINISTRE, CHANGEMENT DE TON, CHANGEMENT DE MÉTHODES ?

Madame El Khomri la nouvelle ministre du travail a reçu le SNU Pôle Emploi et se dit prête à étudier les revendications des agentes et agents restés sous statut 2003.

POUR MÉMOIRE

Suite à la grève du 9 décembre 2014, le SNU Pôle Emploi et sa fédération, la FSU, ont intensifié les démarches auprès des tutelles.

Après un premier contact attentif avec le ministère de la fonction publique en février dernier, nous avons, en vain, demandé une rencontre à F. Rebsamen, à l'époque ministre de tutelle de Pôle Emploi afin d'évoquer avec lui une évolution favorable du statut des agentes agents publics de Pôle Emploi. Celui-ci n'a jamais répondu à notre demande.

Mais depuis nous n'avons eu de cesse de réitérer nos démarches auprès du ministère de la Fonction Publique et du ministère de l'emploi afin de sécuriser certaines de nos demandes telle que celle de la titularisation.

LA POSSIBILITÉ D'UNE TITULARISATION EN TANT QUE FONCTIONNAIRES ?

Lors de cette rencontre la cheffe de cabinet de la Ministre de la Fonction Publique Marylise le Branchu nous a alertés sur certaines difficultés inhérentes à la titularisation en tant que fonctionnaires :

En effet :

- cette titularisation ne pourrait se faire que par le biais d'ouverture d'un droit d'option vers le statut de fonctionnaire.
- en optant pour ce dernier, un certain nombre de collègues sous statut 2003 risquent de perdre des droits à la retraite. En effet, selon la durée de cotisations dans le régime public, les droits acquis en tant que fonctionnaire pourraient ne pas compenser la décote (pour nombre de trimestres de cotisations insuffisant) appliquée à la pension du régime général.
- les agentes et agents qui choisiraient d'opter pour le statut de fonctionnaire se verraient rattachés au ministère du travail et de l'emploi mais dans un corps de fonctionnaires interministériels puisque nos métiers n'existent qu'à Pôle Emploi.

Dès lors, fonctionnaires détachés à Pôle Emploi, nous serions minoritaires au sein du ministère. Ce qui entraînerait un risque de fragilité pour tous les droits rattachés aux opérations de carrière et aux mutations (dans une autre structure ministérielle notamment), avec un risque de se voir « servis » en dernier voire pas du tout. Le risque est donc grand de ne pas avoir d'amélioration des droits à mutation, promotion, etc...

- autre risque, les agentes et agents qui choisiraient de ne pas devenir fonctionnaire se retrouveraient en nombre encore plus restreint et cela ne règlera en rien les difficultés rencontrées dans l'application du statut de 2003.

De fait, il apparaît de plus en plus probable que des raisons politiques et budgétaires enterrent le projet d'intégrer le statut général des fonctionnaires. La réponse risque clairement d'être négative mais cela n'empêche pas de continuer à porter cette revendication.

A l'approche des élections CPLU/CPN, attention au miroir aux alouettes !

Cependant, Mme El Khomri se déclare prête à étudier d'autres pistes pour améliorer la situation des agentes et agents publics de Pôle Emploi.

Le SNU a donc soumis à Madame Mme El Khomri ses propositions d'évolutions professionnelles pour les personnels de droit public, propositions soumises à la Direction Générale de Pôle Emploi en octobre 2014 et toujours sans réponse à ce jour, malgré nos relances constantes pour :

- ✓ **UNE REVALORISATION DES CARRIERES**
- ✓ **UNE REVALORISATION DES SALAIRES**
- ✓ **LE RESPECT DU STATUT ET DES DROITS QUIY SONT RATTACHES**
- ✓ **LE RESPECT DE L'ENGAGEMENT DU MEILLEUR DES DEUX POUR TOUTES ET TOUS**

Pour leur part, le SNU et la FSU continuent de peser sur le projet de loi relatif à la Déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires afin que les revendications des agentes et agents contractuels de droit public de Pôle Emploi soient entendues.

Nous avons demandé au ministère du travail de déposer un amendement à ce projet de loi en cours de discussion au parlement.

Le ministère de l'emploi s'est engagé auprès du SNU et de la FSU à déposer cet amendement.

S'il est voté, une mission parlementaire produira un rapport sur la situation des agentes et agents restés sous statut de 2003, rapport qui permettra de nouvelles négociations.

Le SNU et sa fédération la FSU continuent à agir activement afin que les agentes et agents sous statut public soient respectés et défendus.

syndicat.snu@pole-emploi.fr 01.40.30.79.26

<http://www.snutefifsu.fr>



**Le service public,
on l'aime, on le défend**